

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE
MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du jeudi 16 mars 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2319
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'IME Bourjade et l'ENM
9	7	2	2	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subaj, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Lagarde
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2319 - Projet de Convention de partenariat entre IME Jean Bourjade et l'ENM

Mesdames, Messieurs,

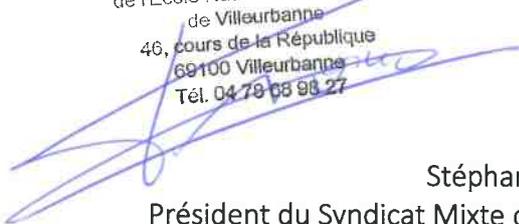
Le partenariat entre l'IME Jean Bourjade et l'ENM a pour objet la mise en place d'ateliers de pratique artistique pour deux groupes d'enfants de l'IME. Les modalités de ce partenariat sont fixées par la convention en annexe.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM d'approuver ladite convention et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à la signer.

Un document annexe : Projet de Convention de partenariat entre l'IME Jean Bourjade et l'ENM

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la ladite convention et autorisent le Président du Syndicat Mixte de Gestion à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre l'IME Jean Bourjade et
L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art
Dramatique de Villeurbanne
Objet : Ateliers pratiques artistiques
(musique)

La présente convention de partenariat est conclue entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne, (ENMDAD)

Adresse postale : 46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 68 98 27

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Non assujetti à la TVA

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane Frioux

Ci-après désigné par le terme « l'ENMDAD »

D'une part,

Et

L'IME Jean Bourjade, association ITINOVA

Adresse postale : 31, rue Richelieu - 69100 Villeurbanne

N° SIRET : 77564661500341

Téléphone : 04.78.84.66.47

Représentée par son directeur, Monsieur Florian SODINI

Ci-après désigné par le terme : « **IME Jean Bourjade** »

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD et l'IME Jean Bourjade s'associent pour mettre en place :

Des ateliers de pratique artistique se traduisant sous la forme d'ateliers de pratique de la musique pour deux groupes d'enfants de l'IME.

Pistes retenues : Expérimentation sonore / Improvisation / Découverte sonore

Jeu / geste / vocaux/ Sound painting./ Vocal onomatopés.

Les interventions seront assurées par : Gadacha Sirine, Juilleret Emiline et Marin Baudet, tous trois enseignants à l'ENM.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est convenu que les ateliers de pratique se dérouleront dans les locaux de l'ENM selon le calendrier et les horaires suivants :

- Vendredi 5 mai Visite et découverte de l'ENM plage de 2 heures horaires à préciser.
- Vendredi 12 mai atelier ENM 9H30/10H30-10H30/11H30.
- Vendredi 26 mai atelier ENM 9H30/10H30-10H30/11H30.
- Vendredi 2 juin Atelier ENM 9H30/10H30-10H30/11H30.

En amont de ces ateliers de pratique, il est prévu une rencontre entre les enfants et les intervenant (e)s sur l'IME le :

- Vendredi 28 avril 10H30/11H30

Effectifs et encadrement

Deux groupes de 10 à 12 enfants accompagnés par 3 à 4 adultes encadrant de la structure.

Article 2 – Obligations de l'ENMDAD

En qualité d'employeur, l'ENMDAD assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives aux interventions des trois enseignants de l'ENM : Gadacha Sirine, Juilleret Emiline et Marin Baudet,

Article 3 – Obligations du CRP

L'IME s'engage à mettre en place l'accompagnement et le suivi nécessaire au bon déroulement de ces ateliers.

Article 4 – Assurances

Les parties s'engagent à couvrir, dans l'hypothèse où leur responsabilité respective serait engagée, l'intégralité des dommages qu'ils auront causés aux biens et aux personnes à l'occasion de l'organisation des ateliers, objet de la présente convention. Chacune des parties déclare par conséquent être assurée au titre de sa responsabilité civile pour sa présence sur les lieux du partenaire ou dans les lieux extérieurs et à y faire respecter les consignes générales de sécurité auprès de ses personnels.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Cette dernière prend effet à partir de la première date d'atelier/ rencontre : 28 avril 2023.

Article 7 – Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne, le 15 février 2023, en deux exemplaires originaux.

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de
L'École Nationale de Musique,
Danse et Art Dramatique

Stéphane FRIOUX

Pour l'IME Jean Bourjade
Association ITINOVA

Florian SODINI

PO/Laurène LIGONNET
Cheffe de service

